



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DRCL-BFL-2019136-002

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 16 mai 2019

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales**

Arrêté portant dissolution de la régie de police municipale de la commune des Villages Vovéens



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales
Affaire suivie par Mme Marie-Laure MOHIER
Tél : 02 37 27 71 07
Mèl : marie-laure.mohier@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres le 16 MAI 2019

**Arrête portant dissolution d'une régie de recettes
d'Etat auprès d'une police municipale
- Commune des Villages Vovéens -**

La Préfète d'Eure et Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-0884 du 4 septembre 2008 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune des Villages Vovéens ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-86 du 26 juin 2017 nommant Madame Véronique GOURY-VIEUILLE en qualité de régisseur titulaire ;

Vu le courriel de la commune des Villages Vovéens en date du 25 mars 2019 sollicitant la clôture de la régie de recettes auprès de la police municipale ;

ARRETE

Article 1^{er} : La régie de recettes auprès de la police municipale de la commune des Villages Vovéens est dissoute à compter de la remise de service de Madame Véronique GOURY-VIEUILLE, régisseur titulaire.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et Monsieur le Maire des Villages Vovéens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

Régis ELBEZ

